



# Sécuriser le circuit du médicament en établissement médico-social

## Contexte

- ❖ *Prévenir les risques d'erreur médicamenteuse en établissement médico-social nécessite la prise en considération de tous les professionnels de santé mais également les personnels éducatifs, d'animation, d'aide à la personne, de services, les familles et les usagers. Ils sont tous en effet à des titres et des temps différents, partie prenante de la gestion des médicaments destinés aux résidents de l'établissement, mais ils ne sont pas habilités à accomplir les mêmes actes professionnels. Quelle est la réglementation en la matière, quelle conduite tenir pour être en conformité avec le code de l'action sociale et des familles et le code de la santé publique ? Comment coordonner leurs interventions avec efficacité, quelles organisations mettre en œuvre, quelle place accorder aux médicaments dans le projet de soins de l'établissement et les projets individuels ?*

## Objectifs

- ❖ Connaître la réglementation relative aux différents actes professionnels constitutifs du circuit du médicament en établissement médico-social
- ❖ Appréhender ses propres pratiques professionnelles et définir les mesures contribuant à leur amélioration
- ❖ Acquérir une méthodologie d'étude du circuit du médicament dans son établissement

## Programme

- ❖ La prescription, la dispensation, l'administration : définitions
- ❖ La prescription médicale
- ❖ Les stocks de médicaments : les médicaments prescrits aux usagers, les médicaments pour soins urgents, les stupéfiants et les substances vénéneuses, les stocks non affectés
- ❖ La préparation des doses à administrer (PDA) : qui est habilité à l'assurer, où, dans quelles conditions d'hygiène et de sécurité, quelles sont les bonnes pratiques de la PDA ?
- ❖ L'aide à la prise des médicaments : le rôle propre de l'IDE, les actes de la vie courante
- ❖ Le(s) local(aux) à médicaments : sécurité, organisation, hygiène
- ❖ La livraison, le transport
- ❖ Les retours des médicaments à la pharmacie
- ❖ La gestion de la qualité et de la documentation
- ❖ Les relations établissement / pharmacie d'officine : les conventions
- ❖ L'organisation du circuit du médicament, les choix à opérer, les coordinations à assurer

**Date(s) :**  
5 février 2019  
15 octobre 2019

**Lieu :**  
Uriopss - Marseille

**Durée :**  
1 jour – 7 heures

**Coût :**  
275 €

**Public :**  
Directeurs, médecins,  
Infirmières diplômées d'état,  
pharmaciens, professionnels  
de santé  
**Groupe limité à 12 personnes**

**Méthodes pédagogiques :**  
❖ Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques professionnelles, les difficultés rencontrées et les questions posées  
❖ L'apport des connaissances et les échanges s'accompagnent de la remise à chaque participant d'une documentation relative à la réglementation étudiée

**Intervenant :**  
Michel MASSAL  
Consultant en organisation et  
gestion d'établissements  
sociaux et médico-sociaux